

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 5.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	11 d. au-dessus	75 deg.	27 pou. 6 ligu.	Ouest.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	11 h.	4 h.	Pleine lune.	19	
23 n.	49 m. 12.	10 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^m.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribles aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 5 décembre 1838.

PÉTITION LYONNAISE POUR LA RÉFORME ELECTORALE.

Le dépouillement des derniers cahiers rentrés a donné le chiffre de *cinq cent quatre-vingt-deux*. Le nombre des signataires s'éleva donc aujourd'hui :

1 ^{er} dépouillement,	5,224
2 ^e —	1,019
3 ^e —	817
4 ^e —	582

Total, SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX.

Il reste encore quelques cahiers à rentrer. Les détenteurs sont priés de les rendre sans retard.

Séville et Saragosse ont brisé les liens qui les unissaient à Madrid. Dans ces deux grandes villes d'Espagne, des juntes sont organisées; on y lève des troupes, des impôts, pour ariser au salut commun.

Les succès de don Carlos ont donné aux patriotes une nouvelle énergie. Espérons qu'ils sauront enfin saisir d'une main ferme le timon des affaires. Ce qui a perdu l'Espagne, c'est sa faiblesse; Christine a fait preuve d'impuissance. Que peut-elle faire au milieu d'une situation aussi critique? Elle se laisse aller aux conseils de la diplomatie; elle se perd chaque jour dans l'opinion. Les cours du Nord sont maintenant d'accord avec le cabinet des Tuileries pour amener en Espagne une honteuse transaction.

Les rois de l'Europe ne sont pas de leur siècle. Ils font toujours beaucoup de cas des alliances princières, mais ce sont les principes de 89 qui seuls aujourd'hui ont cours et valeur. Qu'importe qu'Isabelle soit unie à un fils de don Carlos? La tranquillité de l'Espagne n'est pas là. Il faut, avant tout, que l'ordre y règne, que les bandes carlistes soient vaincues ou réduites à l'impuissance, que des hommes d'un noble dévouement à la patrie la fassent sortir de l'anarchie dans laquelle elle est tombée; il faut enfin que les généraux qui commandent les armées aient la confiance du peuple et de leurs troupes, et que leurs volontés s'exécutent.

Don Carlos vaincu, la liberté prendra son essor en Espagne; le sang versé portera ses fruits. Alors la constitution ne sera pas une vaine nomenclature de droits illusoire: — qu'est-ce que la jouissance des droits politiques dans un pays où tout est chaque jour en question, où la guerre civile est incessante, les crises ministérielles sans fin, où les généraux font et défont les ministères? La constitution, dans de pareilles circonstances, n'est qu'un embarras. Pour l'Espagne, rien de fixe, tant que le prétendant y aura son drapeau; rien de fixe, tant que l'or des puissances étrangères portera la corruption dans les conseils du gouvernement.

Les généraux Narvaez et Cordova, qui se sont associés au mouvement révolutionnaire de Séville, ont assumé sur leurs têtes une immense responsabilité; s'ils comprennent comme nous toute l'étendue du mal qui dévore l'Espagne, ils ne s'arrêteront pas à de vaines démonstrations politiques; ils marcheront sur Madrid. — Madrid, jusqu'à ce jour, a sauvé le juste-milieu; que Madrid lui échappe, et son règne est passé. Les événements, en se compliquant, rendront plus simple la position de l'Espagne; alors deux partis seulement seront en présence. La démocratie pourra se développer hardiment, car elle aura un but à atteindre, une mission à accomplir: elle devra régénérer l'Espagne après l'avoir sauvée.

La coalition inspire à la presse démocratique de vives défiances, elle ne les dissimule pas; si ces défiances ne sont

Feuilleton.

Naufrage du brick EUGÈNE-ET-AMÉLIE, de Marseille, échoué sur les côtes d'Espagne.

Ce fut le 8 octobre que le capitaine Ricoux, commandant le brick *Eugène-et-Amélie*, partit de Marseille pour la Martinique, allant faire ce qu'il appelait son dernier voyage.

La traversée pendant les deux premiers jours avait été assez favorisée. Le 10, à midi, on avait relevé à 7 lieues N. 1/4 N.-E. le mont Jouy, qui se trouve près de Barcelonne, et ordre avait été donné de commencer à gouverner au S.-O. 1/4 S., lorsque vers huit heures du soir un vent violent d'E.-N.-E. s'éleva, qui força de serrer le perroquet et la grand'voile, de prendre deux ris aux huniers, et d'amener ceux-ci sur les tons. Pendant toute la nuit, le temps fut très-mauvais, la mer houleuse. Les grains se succédaient sans cesse. Le lendemain l'orage continua; la veille, le soleil ne parut qu'un moment, et ce fut dans cette courte éclaircie que l'on vit l'ombre de la terre. Le capitaine Ricoux crut reconnaître la partie N.-E. de l'île d'Ivice. Il fit prendre les amures à tribord pour passer dans le nord de cette île; mais vers une heure après midi, il aperçut clairement l'erreur dans laquelle l'avaient jeté les courants.

Le brick se trouvait dans le golfe de Valence, l'un des plus dangereux de la Méditerranée, et il fallait lutter là contre ces mêmes courants, contre une mer affreuse et la tempête qui se déclarait. Se débaler de la terre n'était plus possible; il restait deux partis à prendre, mouiller ou échouer franchement le navire en le sacrifiant, et sauver ainsi, suivant toutes les probabilités, hommes et cargaison.

Le capitaine Ricoux, homme d'énergie et de résolution prompte, ne voyant point le danger imminent, ordonna qu'on

pas fondées, comment expliquer le silence des organes principaux de la coalition? Le pays ne veut pas se payer de vains mots, il veut savoir quels seront les résultats de cette alliance des partis. Si elle n'amène qu'un changement de ministère, c'est fort inutile de se coaliser; si elle doit amener un progrès pour le pays, il est important qu'il le sache. Dire qu'on veut restaurer le gouvernement représentatif, c'est vraiment se moquer, quand on voit toujours derrière le rideau, comme grands restaurateurs, les ministres du 11 octobre.

Les doctrinaires veulent le pouvoir, et assurent qu'ils mettront des bornes aux empiétements de la prérogative royale; mais les empiétements ne datent pas du ministère du 15 avril. La corruption parlementaire vient de plus loin; c'est le parti doctrinaire qui l'a d'abord proclamée hautement, qui a organisé en France la terreur légale, brisé le principe de l'association, étouffé la liberté de la presse, demandé les lois de disjonction et les lois d'apanages. M. Molé s'est associé à la plus grande partie de ses actes, nous le savons; il n'a fait que continuer le système déjà établi par le 13 mars et le 11 octobre.

Tous les hommes que la coalition pousse en avant n'ont à nos yeux aucun titre suffisant pour qu'on les croie sur parole quand ils annoncent qu'ils veulent renverser le parti de la cour. Pour que nous puissions donner une adhésion à la coalition, il faudrait donc qu'elle se mit plus à jour, que d'autres noms fussent mis en avant dans la formation d'un nouveau cabinet, et que ces noms fussent pour nous le gage d'une modification dans les lois réactionnaires qui nous régissent. Jusque-là, nous continuerons à attaquer la coalition, et nous aurons, en suivant cette voie, l'appui de tous les véritables amis de la démocratie.

C'est une chose grave que tout acte d'alliance avec des partis qu'on a long-temps combattus; il n'y a qu'une nécessité pressante qui puisse le justifier, et il faut que cette nécessité se démontre par l'utilité; car c'est toujours donner une entorse à la justice que de rendre de la force à des hommes qui n'ont d'autre règle de conduite que l'intrigue, et d'autre but d'action que la soif des honneurs.

Le *Patriote des Alpes*, que nous sommes toujours sûrs de rencontrer dans des voies de droiture et de patriotisme, s'explique ainsi sur la coalition :

Dans la dernière session le ministère était attaqué à la fois par l'opposition radicale, l'opposition dynastique, le tiers-parti et les hommes les plus jeunes et les plus ardents du parti doctrinaire. Battu dans les occasions les plus importantes, le cabinet devait, conformément aux maximes du gouvernement constitutionnel, se retirer ou dissoudre la chambre. Il ne prit ni l'un ni l'autre de ces deux partis. Soutenu par la cour, il brava le mécontentement parlementaire, et mit ainsi en pratique le système que M. Fonfrède a formulé en quelques mots : « Quand la chambre dit : *Je veux*, le roi doit dire : *Je ne veux pas*. »

Cette lutte ouverte entre la prérogative royale et le pouvoir des chambres devait irriter vivement ceux qui, ayant perdu la confiance de la couronne, espéraient s'imposer à elle par la volonté de la chambre, et ils engagèrent tous les partis indépendants qui divisent celle-ci à former, sous le nom de coalition, une opposition systématiquement décidée à renverser à tout prix le ministère.

Le but donné à la coalition était légitime, il pouvait être hautement avoué; car jamais position ministérielle ne fut plus anormale, plus contraire aux lois du gouvernement représentatif. Mais avant de s'engager, les hommes qui veulent sincèrement le progrès devaient se demander quel bénéfice reviendrait aux opinions qu'ils représentent, du succès de l'entreprise à laquelle on les conviait. Le cabinet Molé renversé, il se formait un cabinet Thiers, Soulou ou Guizot, et certes, c'étaient là des hommes éprouvés, qui, dans l'exercice du pouvoir, avaient montré envers la royauté tout autant de souplesse, de complaisance et de servilité, contre la liberté non moins de haine et plus de violence. Pourquoi un changement de personnes, quand il était

se préparait à mouiller, malgré le conseil contraire qui lui fut donné par son second; mais il voulait, disait-il, tout sauver. Arrivé à environ un mille dans le nord d'un navire qui avait été aperçu échoué sur la côte, et à deux ou trois encablures de celle-ci, on serra les voiles et on mouilla les deux ancres de poste. On se disposait à mettre la chaloupe à la mer, lorsque le brick, talonnant fortement, s'abattit en grand sur tribord, et dans le même instant le tableau de l'arrière fut emporté avec le couronnement et les pavois. La chaloupe, se trouvant par ce mouvement violent, délogée de ses amarres, courut sous le vent; elle allait être prise sous le mât de misaine, lorsque le capitaine donna l'ordre de la dégager. Le second s'y jeta immédiatement, ainsi que six hommes de l'équipage; elle était dans ce moment presque pleine d'eau, mais ils crurent néanmoins que c'était là une meilleure planche de salut qu'un navire que chaque seconde dépeçait. Ils engagèrent donc le capitaine, les passagers et les trois marins qui restaient à bord à s'y embarquer avec eux; aucun ne voulut, persuadé que cette frêle embarcation ne pourrait tenir contre la fureur de la mer, et qu'elle serait bientôt submergée ou chavirée.

Peu s'en fallut, en effet, que cela n'arrivât; car, lorsqu'elle eut poussé au large, une lame la prit et la lança avec tant de violence, que le capitaine, oubliant la triste position où il était lui-même, s'écria : « N'y aura-t-il donc pas moyen de porter secours à ces pauvres malheureux? » Mais le retour de la lame la faisant retomber horizontalement sur sa quille, la poussa ainsi presque jusqu'à terre, où elle chavira; heureusement il y avait fond, et les sept hommes furent sauvés.

Le capitaine Ricoux les avait constamment suivis des yeux, et il exprima au maître d'équipage qui était près de lui toute sa joie de ce qu'au moins ceux-là avaient échappé au naufrage.

évident que le système ne serait pas changé? Laisser au contraire se prolonger la lutte parlementaire contre le parti de la cour, fier de son triomphe; révéler jusqu'au bout ses extravagantes prétentions, c'était servir efficacement la cause démocratique et recruter nos rangs de tous ceux dont les illusions monarchiques vont se dissipant peu à peu.

Il était encore, pour l'opposition qui ne prétend pas aux portefeuilles, un autre parti à prendre : c'était de n'accéder à la coalition qu'en stipulant pour son opinion certains avantages qui lui resteraient acquis, quels que fussent les heureux conquérants du pouvoir. Consentez, devait-elle dire aux doctrinaires et au tiers-parti, à nous prêter aide et appui pour l'abolition des lois de septembre et la réforme électorale; à ce prix nous secondons vos efforts pour forcer la royauté à renvoyer un ministère incapable et indigne. Cette position conquise, qu'importait en effet que M. Thiers, M. Guizot ou tout autre redevenît ministre dirigeant? Le pays avait fait un pas en avant : avec la liberté de discussion, avec la sincérité du système électif, il était en mesure de contenir les usurpations de la couronne, quels que fussent ses serviteurs anciens ou nouveaux.

L'opposition aimait mieux jouer le rôle de dupe; elle s'effaçait devant M. Thiers et les coryphées du centre gauche, et, partageant leur ardeur anti-ministérielle, elle crut faire merveille en ne soufflant mot des lois de septembre et en laissant repousser sans discussion par l'ordre du jour les pétitions pour la réforme électorale. On sait quel a été le résultat de cette habile tactique.

Voilà qu'avec la session qui s'ouvre reparaissent et le mot de coalition et les grands articles pour prouver que le plus pressant et le seul besoin du moment, c'est la chute d'un ministère dont la présence est une injure faite par la cour aux représentants de la nation. Les journaux de la doctrine et du tiers-parti ne déclarent pas la coalition seulement une nécessité; c'est d'après eux un fait accompli, et la lutte qui va s'engager sera circonscrite entre la prérogative royale et la prérogative parlementaire. Des lois de septembre, pas un mot; sur la réforme électorale, de loin en loin quelques phrases pleines de réticences, si elles ne sont des réserves hostiles.

Il est évident que les misérables intrigues de l'année dernière recommencent, et que les ambitions dépossédées du portefeuille espèrent de nouveau exploiter une opposition qui a fait ses preuves en fait de duperie et de faiblesse.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Présidence de M. Jossierand.

Audience du 4 décembre.

VOL DOMESTIQUE A L'AIDE D'EFFRACTION.

Dans la soirée du dimanche 9 septembre, les mariés Jeannin, jardiniers, demeurant au Moulin-à-Vent, commune de Vénissieux, s'absentèrent de leur maison et en confièrent la surveillance à leur domestique, Claude Vachon, jeune homme de 19 ans.

Vers les 6 heures, la femme Jeannin rentra. Le domestique avait disparu, une armoire avait été forcée, et un vol considérable commis : 500 f. environ, 15 chemises d'homme, une montre, des bagues et autres bijoux, ainsi que des vêtements d'homme et de femme, avaient été enlevés.

Quel était l'auteur de cette soustraction? Les soupçons des époux Jeannin ne se portèrent que sur le jeune Vachon, et bientôt on put reconnaître qu'ils n'avaient pas pris une fautive direction.

Pendant que Jeannin se livrait à d'inutiles investigations, la police de Lyon arrêtait dans une maison publique un jeune homme nanti d'une somme d'argent et de divers bijoux dont la possession avait paru suspecte; ce jeune homme était Claude Vachon.

Confronté avec Jeannin accouru à la première nouvelle de son arrestation, il avoua le vol qui lui était reproché, et on retrouva, sur ses indications, un paquet qu'il avait déposé dans un cabaret, et qui contenait une partie du linge et des hardes volés.

Pendant les débats, il n'a pas cherché à rétracter ses aveux; mais il différait avec le plaignant sur la quantité des objets soustraits.

M. Laborie a soutenu l'accusation, et M^e Chaurand a présenté la défense de Claude Vachon.

La réponse du jury a été affirmative, et la cour a condamné le jeune délinquant à cinq années d'emprisonnement, grâce à l'admission de circonstances atténuantes.

« Mais c'est notre tour maintenant, capitaine, lui répondit Ver-

nes, et il n'y a point tout espoir à perdre. »
Cependant la position de ces malheureux, vue sans cet espoir qui reste toujours au cœur de l'homme, était bien affreuse; les vagues formaient des montagnes qui assiégeaient le navire et en dévoraient à chaque instant les débris; le pont était balayé : plus de pavois, plus de couronnement, plus d'avant tout-à-l'heure. Ce malheureux médecin qui avait donné deux cents francs de dédit à un autre capitaine pour faire le voyage avec son ami M. Ricoux, et qui avait ainsi acheté sa mort, assis à l'endroit où se trouvait auparavant la cuisine, tenait sa femme serrée contre lui et cherchait à la rassurer. « Vous n'êtes pas bien là, lui cria-t-on. — Et où peut-on être bien ici? répondit-il. » On lui désigna la place du couronnement; il s'y cramponna avec sa femme et ne la quitta plus, et ce fut, ajouté à la crainte de la mort, un douloureux spectacle pour ceux qui restèrent, de voir ce malheureux couple pleurant ensemble sur cette horrible séparation qui le menaçait, devant cette mer qui devait lui servir de tombeau; d'entendre les plaintes de cette femme si jeune, si jolie, si intéressante; de la voir tournant sans cesse ses yeux vers une petite fille de deux ans et demi, enfant charmante que tenait dans ses bras le maître d'équipage. La pauvre mère n'avait consenti à le lui confier que parce que, marin, il était plus à même de la sauver.

Une vague avait renversé le capitaine Ricoux et le lieutenant Pierrhugues; ce dernier fut tout d'abord étourdi par cette chute, et, lorsqu'il eut repris ses sens, il ne vit plus le capitaine, qui sans doute avait été enlevé au large. Du reste, aucun ne l'aperçut; le lendemain seulement, son cadavre, retrouvé tout meurtri, témoigna que son zèle l'avait perdu et lui avait fait trouver la mort sur ce navire qu'il voulait sauver et qu'il ne voulait aban-

VIEILLARDS MALTRAITÉS PAR LEUR ENFANT.

Aux débats de cette première cause, semblables à tous ceux qui viennent successivement se dérouler devant la cour d'assises, ont succédé d'autres débats d'une physionomie bien différente, et fort heureusement, pour l'honneur de l'humanité, tout-à-fait rares et exceptionnels dans nos fastes judiciaires.

L'accusé était un jeune homme inculpé d'avoir frappé son père et sa mère.

Il se nomme Louis Gilles, imprimeur en caractères. A le voir et à l'entendre, on doute s'il comprend tout ce qu'il y a d'odieux dans l'oubli du respect et de l'affection attachés au double titre de vieillard et de père.

La lecture de l'acte d'accusation fait visiblement éprouver à tout l'auditoire une pénible impression; car il révèle un attentat contre les droits les plus sacrés de la nature. Le 19 août, la police, avertie que deux vieillards étaient violemment maltraités par leur fils, malgré l'intervention impuissante de leurs voisins, se transporta au 4^e étage d'une maison de la rue du Plat, où se passait cette déplorable scène. Louis Gilles, désigné par la clameur publique, fut arrêté. Le père et la mère portaient des traces sanglantes des coups qu'ils venaient de recevoir. Néanmoins les contusions n'avaient rien de dangereux, et toute la gravité était empruntée à la qualité du coupable.

Cette scène, d'après les témoins, avait été précédée d'autres scènes de même genre non moins scandaleuses.

Au jour de l'arrestation de Louis Gilles, les voisins déclarent qu'ils l'entendirent proférer contre sa mère les expressions les plus grossières, les plus outrageantes, et qu'ils le virent lui porter des coups à plusieurs reprises. *Malheureux! tu veux donc la tuer!* lui disait son père, en cherchant à calmer sa fureur; mais le vieillard était repoussé par son fils; il tombait et se faisait une blessure à la tête. Cette scène impie dura plus d'une heure.

La mère, une fois sortie, voulut rentrer dans sa chambre; mais à chaque tentative, elle reçut de nouveaux coups, de nouveaux outrages.

L'accusé, à ces terribles révélations, répond qu'il a perdu le souvenir de ce qui s'est passé dans ce jour.

M. Laborie demande contre Louis Gilles une sévère application de la loi.

Son jeune défenseur, Me Eugène Rieussec, sollicite l'indulgence du jury, plutôt que sa justice, non pas pour l'accusé, mais pour sa mère, pour cette malheureuse femme, qui, inspirée par son cœur de mère, a déjà pardonné, et qui redemande son fils, comme l'unique soutien de ses vieux jours. Le père vient de trouver depuis quelques jours un asile à l'hospice de la Charité; la mère que deviendra-t-elle seule, isolée sur la terre, sans son enfant?...

La mère elle-même vient se jeter aux pieds des jurés, en sanglotant et demandant grâce.

Le verdict est rendu à la simple majorité: Louis Gilles est acquitté.

M. le président lui adresse alors ces mots d'un accent sévère: « C'est aux larmes de votre mère que l'indulgence de Messieurs les jurés vient d'accorder votre pardon. Allez, et puissiez-vous long-temps vous souvenir de ce jour, et le faire oublier à votre mère! »

M. le commandant de la place de Lyon nous adresse la lettre suivante:

Lyon, le 4 décembre 1838.

Monsieur,

Le Censeur de Lyon, dans son numéro du 3 et 4 décembre courant, dit que les troupes de la garnison ont été consignées dans leurs casernes à l'occasion de la procession de saint Euphrasie.

Ce fait étant complètement faux, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien le démentir dans votre plus prochain journal.

Agréé, etc.

Le colonel commandant la place.

OBSERVATIONS. — Dans notre numéro du 4 nous avons dit: « Les troupes ont été consignées. » Il est possible que sur ce fait nous ayons commis une erreur et que la garnison n'ait pas été consignée; mais si nous avons été bien renseignés, on avait commandé ce jour-là des détachements de trois cents hommes par régiment.

Si des troupes n'avaient pas été commandées et par suite consignées, à l'occasion de la procession, comment aurait-on pu envoyer immédiatement sur les lieux les quatre compagnies d'infanterie requises par l'autorité municipale?

La lettre de M. le commandant de place a sans doute pour objet de prouver que les troupes n'ont pris aucune part à la démonstration religieuse de samedi. Nous nous en féliciterions, mais il n'en est rien, car elle s'est faite sous la protection des baïonnettes. Le fait que nous avions énoncé n'est donc pas complètement faux.

Un accident fort grave est arrivé cette nuit sur le chemin de fer; nous n'avons encore aucun détail précis.

On assure que sept ou huit personnes ont été blessées.

Paris, 3 décembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On annonce que c'est samedi prochain qu'auront lieu,

donner que le dernier.

Vers six heures et demie, à la chute du jour, le maître Vernes, voyant qu'il ne fallait plus penser à se sauver par le moyen des débris, et songeant à sa famille, dont il était l'unique soutien, se décida à essayer de gagner la côte à la nage. Mourir pour mourir, peu importait, et il y avait de cette manière une chance de plus.

Il remit, en conséquence, la pauvre enfant qu'il avait tenue jusque-là, à M. Pierrhugues, et se lança à la mer. Les vagues le portèrent violemment sur le rivage.

Un matelot, Laure, restait aussi; il prit le même parti, quoique sachant à peine nager; la mer le rendit également à la terre, mais presque asphyxié.

Seul de l'équipage, M. Pierrhugues était resté à bord, servant contre lui l'enfant qu'il tenait d'une main, et de l'autre se cramponnant aux haubans du grand mât. Deux passagers, MM. Féraud, officier de santé de la marine, et Dabaud, avocat, étaient près de lui, ne le perdant pas de vue, s'attachant à lui comme à une bouée de sauvetage. L'obscurité était complète, et l'on n'entendait plus M. et Mme Mouraille, qui probablement avaient été emportés par les vagues. « Maman, maman! crieait la pauvre petite, je veux maman! » Et elle pleurait, et M. Pierrhugues, qui dès ce moment l'avait adoptée, qui demandait au ciel que cet ange le rachetât de la mort, et pensait que ce serait pour lui un talisman de vie, la serrait plus fort contre son cœur, essayant de lui faire croire qu'elle retrouverait sa mère le lendemain.

Trois heures se passèrent dans cette horrible position; le navire n'en était plus un; il n'y avait plus que des débris formant un plancher bien fragile; aussi, tout-à-coup vint-il à manquer. M. Pierrhugues, par un mouvement instantané et fort naturel, ouvrit les bras pour saisir un appui, et dans ce moment la pe-

aux Invalides, les obsèques du maréchal Lobau. Les préparatifs se poursuivent avec activité. Toute la garde nationale doit être convoquée pour cette cérémonie.

— L'insurrection du Canada, que les journaux anglais présentaient comme à peu près éteinte, vient de se ranimer avec plus de force que jamais. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le *Courier de New-York*:

« La population du Canada a pris de nouveau les armes, résolue à frapper un coup décisif pour conquérir la liberté. Les nouvelles apportées par le paquebot arrivé ce soir, portaient qu'une levée générale et simultanée de toute la population française de ce côté du Saint-Laurent a eu lieu, et que plusieurs petits postes sont tombés au pouvoir des insurgés; ils ont fait prisonniers les soldats stationnés à Naplesville et se sont emparés de beaucoup d'armes et de munitions. On disait que Saint-Jean avait dû être attaqué hier au soir par des forces considérables, estimées à 7 ou 8,000 hommes.

» La plus grande consternation régnait hier à Saint-Jean, et l'on prenait d'énergiques mesures pour résister à l'attaque des insurgés. On nous assure que le capitaine Price, commandant le sloop *Daniel Webster*, n'a pu obtenir la permission de sortir du port. Plusieurs de nos concitoyens en sont partis hier au soir.

» On dit que Robert Nelson et plusieurs officiers étrangers sont à la tête de ce mouvement. Dans peu de jours nous en connaissons les résultats, et le bateau qui doit arriver ce soir apportera sans doute des nouvelles intéressantes. Tous les récits s'accordent à dire que les insurgés ont des armes, des munitions et des hommes en abondance. Puisse Dieu protéger la bonne cause!

» La loi martiale vient d'être proclamée de nouveau dans le district de Montréal, et nous aurons probablement à rendre compte avant peu de scènes de carnage. »

— On désigne aujourd'hui, comme devant être chargé de former la nouvelle administration à Madrid, M. Armendarig, député. Il était sous-ministre au département de l'intérieur, sous le ministère Calatrava, et a constamment voté avec la majorité sous celui de M. d'Ofalia.

Il est probable néanmoins que le cabinet ne se formera qu'après l'arrivée du général Alaix, officiellement attendu le 27.

Plus que jamais, la reine est dans la nécessité de s'assurer, pour recomposer son ministère, de l'appui des généraux qui lui sont restés fidèles, et surtout de celui du comte de Luchana, dont les dernières représentations ont été, en ce qui touche le général Narvaez, tristement prophétiques.

— Mme la duchesse de Mortemart est dangereusement malade.

— M. le maréchal Gérard a eu hier soir une longue conférence avec M. Molé, et il a été reçu ensuite par le roi. On dit que l'on est parvenu à vaincre sa répugnance pour la place de commandant en chef de la garde nationale, et qu'il s'est décidé à abandonner la Légion-d'Honneur.

— M. le général Friant va, dit-on, être nommé aide-camp du roi en remplacement de M. le duc de Choiseul.

— On avait répandu le bruit hier soir, à Paris, que des troubles graves avaient éclaté à Metz, au moment où l'on avait reçu l'ordonnance de dissolution de la garde nationale de cette ville. Nous recevons aujourd'hui les journaux de cette ville du 1^{er} décembre, et ils ne font nullement mention d'émeutes. Il paraît seulement que M. Bompard, craignant un *charivari* de la nature de celui qui lui avait été donné lorsqu'il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, s'était entouré de sentinelles de l'infanterie, et des patrouilles avaient parcouru la ville pendant toute la nuit.

On sait que M. Bompard avait donné sa démission à la suite de sa contestation avec la garde nationale, et que cette démission n'avait pas été acceptée. Il paraît qu'il s'est décidé à conserver sa place de maire.

— Les journaux de la frontière d'Espagne nous font un triste tableau de ce malheureux pays. L'espèce de désertion de Narvaez et de Cordova pourrait entraîner les suites les plus graves. Le premier de ces deux généraux possède de nombreux partisans dans le sein de la capitale; mais son influence est un peu balancée par le peu de confiance que l'on a généralement en Cordova. On sait que ce général a long-temps commandé l'armée du Nord, et qu'il fut toujours soupçonné d'avoir adopté un système de procrastina-

tion, afin de laisser gagner du terrain aux carlistes. Les apparences de libéralisme qu'il affiche en ce moment ne produisent pas beaucoup d'effet sur ceux qui connaissent ses antécédents.

tion, afin de laisser gagner du terrain aux carlistes. Les apparences de libéralisme qu'il affiche en ce moment ne produisent pas beaucoup d'effet sur ceux qui connaissent ses antécédents.

— On nous assure que les préfets qui se trouvent en ce moment à Paris ont reçu l'ordre de retourner à leur poste.

— On écrit de Nantes du 1^{er} décembre: « Nous recevons à l'instant une affreuse nouvelle. *L'Aimable Jenny*, venant de St-Domingue, a péri corps et biens sur les côtes du Finistère; un seul matelot a été sauvé. *Le Semeur* et *le Lucullus* ont éprouvé de fortes avaries; on assure qu'il y a eu des victimes. Nous tremblons d'avoir à signaler de nouveaux sinistres par suite de l'épouvantable tempête de ces jours derniers, qui n'est pas encore entièrement apaisée. »

— On lit dans les journaux de New-York du 9 novembre arrivés par la voie du Havre:

« Le brick *Pastora*, arrivé à la Nouvelle-Orléans le 24 octobre, après une traversée de quatre jours, a apporté la nouvelle suivante:

» Au moment où le *Pastora* quittait la Havane, deux frégates et deux bricks français entraient dans le port, venant de Vera-Cruz. Le blocus n'était par conséquent plus maintenu que par une corvette et deux bricks.

» On disait à la Havane que la flotte française devait se réunir à la Martinique avant de se rendre devant Vera-Cruz. »

— *L'Estafette* du 9 novembre s'exprime ainsi:

« A l'heure où nous écrivons, la flotte française doit être réunie devant Vera-Cruz. Dès le 10 octobre, quelques bâtiments ont été signalés sur les côtes voisines. A la Havane, on avait vu la frégate *la Gloire*, capitaine Lainé, et la corvette *la Créole*, commandée par le prince de Joinville.

» Le navire *Anais*, de Bordeaux, entré le 28 octobre à la Nouvelle-Orléans, a aussi annoncé qu'en passant au nord de la Martinique, il avait rencontré la frégate *la Médée*, ayant à bord cent vingt artilleurs: c'est l'avant-garde. Le reste de la flotte n'a pas dû tarder à paraître. »

On lit dans le *National*:

Lorsque parurent les *Paroles d'un Croyant* et le *Livre du Peuple*, on se rappelle quelle fureur ces deux ouvrages excitèrent parmi les complaisants du pouvoir, séculiers ou laïques. Il semblait, à les entendre, que M. La Mennais fût un apôtre d'irréligion et de guerre civile; et, si nous étions encore au temps de l'inquisition, nul doute que les bûchers ne se fussent allumés pour lui.

C'est qu'en effet les dogmes prêchés par M. La Mennais sont une condamnation et une menace pour les oppresseurs de la terre. Quand on ne fonde un pouvoir que sur la division des hommes entre eux et sur leur corruption, on doit traiter en ennemi celui qui leur parle de fraternité et de mœurs évangéliques. Quand on veut garder tous les droits pour soi et ne laisser au peuple que les charges sociales, on doit maudire la voix qui s'élève pour rappeler au peuple que lui aussi a des droits, et que le premier de ses devoirs est de ne point se laisser asservir.

Mais les malédictions des puissants, malgré toutes les lois dont elles sont armées, n'ont plus assez de force pour empêcher les hommes de s'unir et de devenir meilleurs; de tous côtés ils commencent à se relever. Les paroles de charité et de liberté les trouvent chaque jour plus attentifs. Nous n'en voulons pour preuve que la ferveur avec laquelle l'Europe tout entière a accueilli le *Livre du Peuple* et les *Paroles d'un Croyant*. La foi de M. La Mennais, suivant la belle expression du poète, est une foi sincère; car elle agit et veut qu'on agisse, et c'est pour cela que tous les déshérités du monde ont confiance en elle.

En publiant de nouveau son dernier ouvrage, M. La Mennais y a ajouté une nouvelle préface qui se trouve être une page de circonstance dans ce moment de crise où le progrès n'est retardé que par un reste de lassitude universelle. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs cette belle page, que nous devons à la bienveillante amitié de l'illustre écrivain. Ils y verront résumés en quelques lignes, avec cette éloquence qui n'appartient qu'à des convictions profondes, les principes de tous les devoirs sociaux et politiques que nous avons tous à remplir; c'est à la France surtout que s'adresse M. La Mennais. Nous espérons que la voix de l'apôtre démocratique se fera entendre d'elle.

« Ce livre, cher lecteur, t'offrira peut-être quelques enseignements utiles; il t'instruira de tes droits et de tes devoirs, il t'apprendra combien il t'importe de défendre les uns avec fermeté et d'accomplir fidèlement les autres. Car, sans devoirs, qu'est-ce que l'homme? Une espèce de monstre isolé, dépourvu de liens, de relations sympathiques, retiré en lui-même comme la bête de proie dans son antre, et vivant là d'une vie solitaire, morne, aveugle, poussé par la faim à la rapine, et dormant quand il est repu.

au navire et aux passagers que peut-être ils eussent sauvés.

Mais ce n'est pas la seule plainte à articuler: un pillage scandaleux a eu lieu; une population de deux à trois mille personnes s'est portée sur le rivage, et toutes se sont mises à l'œuvre, brisant les malles qui arrivaient intactes, les dévalisant, ramassant de tous côtés ce que la mer rejetait, en chargeant effrontément une division de mulets, et emportant dans les montagnes le produit de leur capture, comme s'il se fut agi de butin fait sur l'ennemi.

Ce sont là des faits positifs, en voici d'autres qui ne le sont pas moins:

Lorsque cinq cadavres furent présentés aux hommes de l'équipage pour être par eux reconnus, ils les virent nus, dépourvus de tout vêtement. On ne retrouva point sur le capitaine la ceinture qu'il avait prise, on le savait, et dans laquelle se trouvait pour 9,000 fr. de quadruples colombiennes.

On avait poussé la cupidité jusqu'à mutiler Mme Mouraille; pour avoir ses bagues, on lui avait coupé les doigts.

M. Mouraille avait aussi de l'or sur lui; son cadavre n'a pas été retrouvé; toutefois on assure, et ceci seulement on ne l'affirme pas, que son cadavre, pris dans un filet de pêcheur, a été dépouillé et rejeté ensuite à la mer.

Ces actes inqualifiables se sont passés en Espagne, au mois d'octobre 1838. Il est vrai que c'est dans le pays où chaque jour l'on égorge les prisonniers de guerre par centaines; mais comme il y a ici des droits nationaux à défendre, nous savons qu'une plainte a été portée au gouvernement.

En attendant qu'il y soit fait droit, Dieu vous garde par mille et mille motifs de naufrager à Dénia.

(Le Garde national de Marseille.)

Il lui fallut trois jours pour pouvoir quitter le lit de paille qui lui fut donné, tant ses jambes étaient enflées et son corps meurtri.

« Eh bien! me disait-il, on se fait sur la mort d'un noyé une idée bien fautive; j'ai certes vu la mort de près, je puis dire même que j'ai eu les deux pieds dans le cercueil, cependant j'ai peu souffert physiquement. Mais que la souffrance morale est horrible! quitter de cette manière sa famille et ses amis! songer qu'on sera dévoré par les poissons, qu'on aura la mer pour tombeau! Encore si l'on se rappelait le mal que l'on a eu à supporter dans le monde! mais au contraire, c'est tout le bonheur, tous les plaisirs que l'on a éprouvés qui vous reviennent en mémoire, et il semble qu'on quitte le paradis pour l'enfer; on a trop de temps pour réfléchir, la mort ne vient pas assez vite. »

Nous voudrions clore ici ce sinistre tableau; peut-être s'attend-on à ce que nous finissions cet article, comme c'est l'habitude, par éloges donnés aux habitants de la côte qui ont sans doute porté secours aux malheureux naufragés.

Pourquoi sommes-nous obligés de nous plaindre, au contraire? Sous un spécieux prétexte de police sanitaire, on a tenu ces dix hommes enfermés dans une hutte de sept à huit pieds carrés, pendant toute une longue nuit, sans feu, sans vêtements, sans nourriture, sans air même, sans soins lorsqu'ils en avaient un si grand besoin, les forçant à sécher sur eux leurs habits mouillés, et par cette captivité les empêchant de porter secours

Et, sans droits, qu'est-ce que l'homme? Un pur instrument de ceux qui ont des droits, leur animal domestique, ce qui est pour eux leur cheval, leur bœuf. Est-ce qu'à cette seule pensée tu ne sens pas toute ton âme se soulever de honte et d'indignation, toi la plus noble créature de Dieu et son image, le roi de ses œuvres, au sein desquelles il a voulu que ton œil ne vit, dans ce qu'elles ont de plus élevé, dans les êtres semblables à toi, que des frères, tes égaux par nature, et pas un maître?

Mais tu ne peux rien seul. Tu ne pourras donc jamais ni conserver les droits sans cesse attaqués, ni les reconquérir, que par l'union avec tes frères, et point d'union sans la pratique rigoureuse des devoirs, sans le dévouement mutuel, qui fait que, vivant en tous par l'amour, chacun a la force de tous pour appuyer son droit et pour sa défense.

Quand tu auras bien compris ceci, et que tu seras bien résolu à y conformer de tout point ta conduite, une grande espérance luira sur le monde, et cette espérance s'accomplira, si tu comprends encore que l'intelligence de la vérité, que les bonnes et saintes résolutions, pour produire leurs fruits, doivent s'incarner dans une action permanente, infatigable.

Les meilleures pensées, les plus purs sentiments et les plus féconds ressemblent au grain qui demeure stérile, si on ne le dépose dans une terre préparée avec soin, et qu'on ne le cultive pendant sa croissance.

Des actes, des actes, et encore des actes, ou vous croupirez éternellement dans votre misère.

Au lieu de cela, chacun de vous s'assied dans son coin et s'y endort, parce qu'il ne sait comment agir, et qu'il n'a pas foi dans sa propre action. Il doute, et c'est ce qui le perd, car le doute énerve et relâche tous les ressorts de la volonté, affaiblit, engourdit toutes les puissances de l'âme.

Je sais bien que vous êtes entourés de mille gênes, de mille difficultés, de mille entraves; je sais bien que ceux qui vous chassent au travail, le fouet dans une main, et tenant de l'autre le bout de la corde qu'ils vous ont passée au cou, surveillent tous vos mouvements, et ne souffrent pas que vous vous écartiez, ni à droite, ni à gauche, du sillon qu'ils vous forcent de creuser à leur profit. Mais quand une corde et un fouet suffisent pour contenir l'homme sous le joug, c'est que déjà il n'est plus homme.

Il se redresse toujours quand il veut; quand ce qui fait vraiment l'homme n'est pas mort en lui, il peut toujours faire acte d'homme.

Voyez, chez une nation voisine, ces millions d'ouvriers, pâles d'épuisement et de besoin, mais dont la poitrine renferme un cœur que l'oppression n'a point abattu; voyez-les se levant tous ensemble et réclamant, par les voies légales, leurs droits méconnus et foulés aux pieds. Ils croient en Dieu et en eux-mêmes; ils croient, au temps des semailles, à la moisson future, et c'est pourquoi ils récolteront. Leur fermeté calme, mais persévérante, inflexible, inébranlable, vaincra toutes les résistances. Le jour de la justice, si long-temps attendu, apparaîtra pour eux, et l'avenir racontera comment d'une prison leur courage se fit une patrie.

Dites, dites, est-ce que leur voix n'est pas venue jusqu'à votre oreille? ou est-ce que cette grande voix, cette voix d'un peuple entier disant *je veux*, n'a rien remué en vous?

Ce qu'il peut, vous le pouvez. Vous pouvez parler, vous pouvez demander d'être comptés pour quelque chose dans une société qui ne subsiste que par vous.

Vous pouvez demander votre part d'influence dans l'administration de la chose publique, qui est avant tout votre chose à vous.

Vous pouvez demander que les portes des lieux où l'on délibère sur vous, sur vos intérêts, sur votre vie même, soient ouvertes à ceux que vous aurez vous-mêmes choisis pour vous représenter; que le droit de suffrage vous élève, de la vile condition de serfs politiques, à la dignité de citoyens.

Vous pouvez demander de n'être plus, dans le pays qui vous doit et sa puissance et sa richesse, ce qu'y sont les animaux des champs et de basse-cour.

Vous pouvez demander qu'on daigne enfin vous reconnaître pour hommes, qu'une loi impie n'efface plus désormais le sacré caractère que Dieu a, de son doigt, imprimé sur votre front.

Vous pouvez demander cela, le demander sans cesse, le demander toujours plus haut; et si vous le demandez ainsi, qui répondra non? Ils n'oseraient. Veuillez donc seulement, et le monde changera de face.

Que si, au contraire, chacun de vous, inactif, silencieux, se tient à l'écart, regardant de là comme vont les choses et se plaignant qu'elles vont mal, renoncez à l'espoir que jamais elles aillent mieux, et, sous le poids des maux que vous léguez à vos enfants, n'accusez que vous-mêmes, votre indolence et votre insouciance, votre égoïsme et votre lâcheté.

On lit dans le *Courrier français* :

Nous avons rapporté qu'un ordre du jour de la division défendait de donner aux sentinelles d'autres consignes que celles qui sont écrites par les chefs de service, et que le même ordre annonçait que le caporal qui, dans la nuit du 14 au 15 novembre, a transmis une consigne verbale au factionnaire qui l'a si malheureusement interprétée, venait d'être cassé. Bien qu'on nous ait assuré que cet ordre du jour existe, nous n'avons pu nous en procurer le texte qui pourrait fournir matière à d'utiles réflexions. L'autorité a mis tant de mauvaise grâce dans la poursuite dirigée contre Belabre, le conseil de guerre a montré une partialité si manifeste en faveur de l'accusé, qu'il n'y avait pas même lieu de s'attendre à un ordre du jour tel que celui que nous mentionnons, bien qu'une pareille mesure soit loin d'offrir aux citoyens les garanties de sécurité qu'ils seraient en droit d'exiger. Si l'on avait voulu que la vérité fût connue et que la responsabilité pesât véritablement sur ceux qui l'avaient encourue, on n'eût pas dédaigné le moyen très-simple de remonter à la source de la consigne verbale, et d'apprendre de qui la tenait le caporal qui l'a donnée. Le caporal qui a donné cette consigne n'a fait qu'obéir à un ordre qu'il avait reçu; qui lui avait donné cet ordre? Voilà ce qu'il importait de savoir, et ce qu'on s'est bien gardé de rechercher. Casser un caporal qui a rempli son devoir d'obéissance en transmettant une consigne, est une apparence satisfaisante par laquelle on espère se dispenser d'être juste. La punition qu'on lui inflige n'empêchera pas un autre caporal à qui on prescrira de donner au factionnaire qu'il va poser une consigne verbale, d'être obligé d'obéir; par conséquent le danger existe toujours, si les consignes verbales émanent de la même source, si elles sont inspirées par le même esprit, et l'impunité du véritable coupable sera assurée, moyennant qu'on casse le pauvre caporal qui se trouvera être une victime expiatoire pour l'auteur caché des consignes meurtrières. Ce que le public attendait c'était la vérité sur les faits, c'était la justice pour les individus compromis; le gouvernement s'y est pris de manière à ce qu'il n'y eût ni vérité ni justice. Au lieu de procéder au grand jour par une enquête judiciaire, il a agi dans l'ombre et n'a fantasmé qu'une mesure entachée d'arbitraire et d'injustice qui ne peut rassurer personne, et qui laisse subsister dans toute leur force les anxiétés du public.

Les hommes de couleur qui se trouvent à Paris viennent de faire frapper, par M. Rogat, une médaille en l'honneur d'un de leurs plus persévérants défenseurs, M. Isambert. Ils la lui ont présentée le 30 du mois dernier.

Voici l'adresse qu'ils ont à cette occasion votée à l'honorable député :

Monsieur, Le dévouement avec lequel vous défendez la cause des noirs vous a depuis long-temps acquis leur reconnaissance. Ceux d'entre eux qui habitent cette grande cité nous députent aujourd'hui pour vous faire hommage d'une médaille, modeste récompense de vos nobles travaux.

La puissance de la force qui jadis divisait les hommes en deux classes, les exploitants et les exploités, a fait place aux principes d'une éternelle justice; la raison a proclamé le droit, c'est-à-dire l'égalité des hommes, de quelque contrée, de quelque couleur qu'ils soient. L'établissement à jamais mémorable d'une république de noirs au sein de l'Archipel américain, et l'émancipation des esclaves des colonies anglaises, ont rendu la servitude coloniale désormais impossible. Ces deux grands événements ont fait ressortir tout ce qu'elle avait d'inutile et d'odieux; ils en ont ébranlé les bases. Encore quelques efforts, et la plus grande plaie dont l'humanité ait souffert sera radicalement guérie.

Ce n'est pas tout. Il faudra après relever la moralité des ouvriers et des maîtres; il faudra faire voir aux uns que le travail est un devoir, mais non un châtement; aux autres, que Dieu ne les a point créés pour opprimer leurs semblables; à tous, que le but de la société est le bien-être général. Alors seulement les colonies, entrant dans la voie du progrès, verront chaque jour s'accroître leur prospérité, et n'auront plus à redouter le retour des grands drames du passé.

La tâche est belle, mais difficile, il faut l'avouer; outre les obstacles matériels qui entravent l'accomplissement d'un acte si équitable et si opportun, des esprits étroits, égoïstes, hostiles à toute réforme, viennent en compliquer les difficultés. Mais ces esprits ne seront jamais assez puissants pour empêcher ni retarder l'émancipation. Le jour où elle aura été proclamée, vous pourrez à juste titre vous enorgueillir d'y avoir puissamment contribué; vous pourrez vous enorgueillir d'avoir soutenu bien noblement, vous et vos émules, la cause que vous ont léguée les Raynal, les Clarkson, les Wilberforce, les Grégoire, les Destutt de Tracy et tous les autres apôtres de la liberté des noirs.

Depuis quinze ans, monsieur, vous nous défendez courageusement, soit au barreau, soit dans la presse, soit à la tribune. Sentinelle vigilante, vous signalez à l'opinion publique toutes les atteintes dirigées contre nos droits; aucune occasion ne se présente que vous ne demandiez quelque allègement à la condition d'ilotisme où nous a placés la violation de tous les principes. Vous travaillez pour nous, non-seulement comme tout homme juste doit travailler pour ses semblables, mais encore comme un père travaille pour ses enfants. L'infâme condamnation de MM. Volny, Brissette et Fabien avait soulevé votre indignation; vous fîtes réformer le jugement qui flétrissait leur patriotisme. L'affaire de la Grande-Anse (Martinique) a aussi donné à votre philanthropie l'occasion de se manifester; tout récemment encore, vous avez fait entendre de justes réclamations en faveur de M. Houat et ses frères (de Bourbon).

Une conduite tout humaine, toute désintéressée, devait vous attirer la haine des ennemis des noirs, des fauteurs de l'esclavage dont l'orgueil s'irrite en songeant qu'on veut leur enlever des privilèges iniques qu'ils osent appeler des droits. Bientôt viendra le jour où les faits, proclamant les torts de nos oppresseurs, prouveront combien est méritée l'admiration que nous vous avons à jamais vouée; le temps fait à chacun sa part. Continuez donc, monsieur, vos nobles travaux. Un homme comme vous, on le sait, n'a besoin, pour faire le bien, que du témoignage de sa conscience; mais si vous êtes sensible au témoignage de vos semblables, songez que votre nom sera éternellement gravé dans le cœur reconnaissant des noirs et dans le livre impartial de l'avenir.

Ce 30 novembre 1838. Les membres composant la commission, Signé Virgile, de Cayenne; Jouanet, de la Guadeloupe; A. Lapalus, de la Martinique; Aug. François, de la Nouvelle-Orléans; Quételle, de Martinique; Bruils, de l'île Maurice; Madis, de la Havane; Panayoti et B. Imbert, d'Haïti; Cazabon, de la Trinidad; Louis Sully, de la Martinique; le président de la commission, G. Quiqueron, de la Martinique, et le secrétaire, St-Remy fils, d'Haïti.

FOIRE DE NIJNY-NOWGOROD.

La *Gazette du Commerce* de St-Petersbourg publie les détails suivants sur la foire de Nijny-Nowgorod en 1838 :

Il avait été apporté pour 32,500,000 roubles de cotonnades, y compris celles venant de l'étranger et valant deux millions et demi; pour 12,620,000 roubles de lainages, dont ceux provenant de l'étranger avaient une valeur de 1,439,000 roubles; pour huit millions d'étoffes de lin et de chanvre fabriquées dans le pays, et 300,000 roubles de l'étranger; pour 10 millions 1/2 de soieries, mi-soieries et soieries du pays, et pour 2 millions 1/4 de étrangères; pour 1,255,000 roubles de pelletteries, au nombre desquelles il y en avait pour 4,300,000 roubles de non préparées. Le commerce de cet article a en général été plus faible qu'à la foire de 1837.

La valeur du fer, du cuivre et de la fonte apportés à la foire s'élevait à 22 millions de fer. Les fers se sont très-bien vendus, leurs prix, de la première main, ayant offert sur ceux de l'année dernière une hausse de 8 à 10 0/0. Le cuivre en feuille s'est également fait à 10 0/0 de hausse; mais il y a eu 4 0/0 de baisse sur le cuivre en saumon.

Il y avait en foire pour 1,200,000 roubles de porcelaines, faïences et verreries.

La presque totalité des toiles communes, dont il avait été apporté pour 2 millions 1/2, a été vendue.

Grains apportés pour 5 millions, poissons pour 3 millions, boissons du pays pour 2 millions, étrangères pour 3,240,000 roubles. Le commerce du papier, dont on avait apporté pour 760,000 roubles, a été très-avantageux.

La valeur des sacs et nattes apportés en foire s'élevait à un million, celle des denrées coloniales, épiceries, drogueries et matières colorantes, à 19,900,000 roubles, parmi lesquelles les articles venant de l'étranger figuraient pour 7,600,000 roubles.

On avait apporté pour 18,200,000 roubles de marchandises de Chine, et de toutes les affaires de la foire celles en thé ont été les plus brillantes, les prix ayant été de 10 à 15 0/0 plus élevés que l'année dernière. On a moins acheté de marchandises pour l'exportation par Kiakhta, ce marché ayant encore de grands approvisionnements restants des années précédentes.

Valeur des marchandises amenées de Bouckharie, 3 millions; de Perse, de Géorgie et d'Arménie, 2 millions. En général, il a paru sur cette foire beaucoup moins de marchandises asiatiques qu'à celles des années précédentes, et leurs prix étaient un peu plus élevés, surtout pour les cotons en laine de Bouckharie. Il y avait peu de marchands persans, et, par suite du peu d'élevation

du prix de leurs marchandises, on ne peut s'attendre à ce qu'ils aient fait des achats considérables.

Valeur totale des marchandises apportées à la foire, 166 millions de roubles.

Le journal *O Despertador*, de Rio-Janeiro, publie dans son numéro du 9 juillet dernier les faits suivants qui prouvent combien peu la civilisation est avancée dans l'intérieur du Brésil :

Depuis quelque temps un nommé Joao Antonio, demeurant aux environs du village de Pedra-Bonita, près Pianco, dans le district de Florès, avait raconté aux habitants de ce village qu'il y avait à deux cents lieues de là un royaume enchanté, et leur avait dit que l'époque allait bientôt arriver où l'on pourrait en rompre le charme. Dans le mois de novembre 1837 cet individu se rendit dans la forêt vierge d'Inhamum; et de là il envoya à Pedra-Bonita un de ses affidés, nommé Joao Perreira, qu'il disait être son apôtre. Celui-ci, qui arriva à Pedra-Bonita dans le commencement de mai 1838, se fit passer pour roi du royaume enchanté, promit à tous ceux qui consentiraient à être ses sujets de désenchanter ce pays, et leur annonça qu'immédiatement après cette opération arriverait le roi don Sébastien avec son armée innombrable, lequel blanchirait leur teint basané et les rendrait tous riches, heureux et immortels; mais que, pour exécuter le désenchantement du royaume en question, il faudrait égorger un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui cependant ne tarderaient pas à ressusciter.

Il ne manqua pas de gens assez crédules pour ajouter foi aux absurdes prophéties de Perreira, et dans peu de temps il se trouva entouré d'un bon nombre de personnes qui s'étaient vouées corps et âme à lui.

Il maria de sa propre autorité chacun de ses partisans à deux, à trois et même à quatre femmes, et lui-même en épousa huit. Ensuite il commença les sacrifices, et les 14, 15 et 16 mai quarante-deux personnes expirèrent sous le couteau de cet imposteur, savoir: vingt-un adultes et vingt-un enfants qui lui avaient été livrés par leurs parents. Mais le roi du royaume enchanté n'eut pas le temps d'immoler toutes les victimes qui s'offraient à lui, car le 17 du même mois il fut assassiné par son propre frère, Pedro-Antonio Perreira, qui se proclama son successeur. Par bonheur, ce jour même le commissaire impérial du district de Florès, M. Manoel da Silva e Souza, demeurant à environ huit lieues de Pedra-Bonita, fut instruit des sanglantes scènes dont le village était le théâtre. Il réunit en toute hâte vingt-six gardes nationaux et une trentaine de miliciens, se rendit avec eux à Pedra-Bonita, et attaqua Pedro et ses adhérents qui, dès les approches de la force armée, s'étaient barricadés dans une grange. Une lutte opiniâtre s'engagea, où heureusement les coupables succombèrent.

Pedro et vingt-neuf de ses fanatiques complices furent tués, et vingt-quatre autres (dont vingt hommes et quatre femmes) sont tombés au pouvoir du commissaire impérial, qui a eu lui-même cinq hommes tués et quatre blessés. Les adhérents de Pedro se sont battus comme des lions, car leur chef les encourageait sans cesse par l'espoir que le roi don Sébastien arriverait avec son armée à leur secours. Les prisonniers sont maintenant entre les mains de la justice.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Tandis que M. Perez de Rivas exposait aux cortès un tableau animé des malheurs sous lesquels plie l'Aragon, cette portion de la monarchie espagnole se détachait du pouvoir à l'exemple de Séville. L'acte d'indépendance est consommé. C'est qu'il faut songer à sa propre vie, et que la première des lois est de veiller à sa conservation.

Les cortès bavardent et les provinces agissent. L'Andalousie, l'Aragon, — que savons-nous encore? — plusieurs portions de la Péninsule se forment en puissances isolées pour concentrer leurs forces.

Sans argent, sans ressources, faut-il bien parer du moins aux premières nécessités! La contribution extraordinaire frappée par Van Halen, la levée en masse qu'il vient d'ordonner sont de grands moyens; c'est ainsi que l'on fait dans les circonstances pressantes.

Avant de répondre à des adresses, avant de récriminer contre la France, bien qu'il y ait raison, on aurait dû prendre une résolution forte. Le cri de ralliement qui appelle tous les libéraux, modérés ou exaltés, sous la même bannière, c'est de chasser don Carlos, de terminer la guerre. Que l'on refoule d'abord l'ennemi commun, qu'on le mette dans l'impossibilité de nuire. Puis, quand le terrain sera déblayé de ce reste impur de fanatisme et d'ignorance, il sera plus accessible. Les champions exaltés et les champions modérés s'avanceront dans l'arène; et ceux en qui la nation aura le plus de confiance prendront alors les rênes de l'état.

La Convention nationale décrétait avec une admirable spontanéité les lois de salut public. La Montagne et la Gironde se réunissaient en un faisceau terrible de volontés qui n'auraient pas plié sous les efforts les plus longs.

Le gouvernement laisse les peuples dans le plus affreux dénuement, et les ministres avouent ingénument leur impuissance. Aussi survient un grand *saute qui peut*, qui détache les provinces de la métropole.

Les cortès demandent aujourd'hui au ministère des explications sur l'affaire et l'échec de Morella. Tout cela est bon, mais ce n'est pas le moment.

Ces faits confirment malheureusement ce que nous avons tant de fois annoncé; il est bien douloureux de voir se réaliser des calamités depuis long-temps prévues.

— On nous écrit de Saragosse, le 26 novembre :

« Je vous disais dans ma dernière lettre qu'on parlait ici de séparation d'avec le gouvernement de Madrid, que le mot d'indépendance était dans toutes les bouches : je ne croyais pas alors que l'événement viendrait de si tôt justifier mes prévisions. Ce que je vous avançais comme un bruit est aujourd'hui une réalité. Le royaume d'Aragon vient de se séparer définitivement du gouvernement de Madrid et de proclamer son indépendance. Les premiers actes sont énergiques. Une levée en masse est ordonnée; tous les hommes, depuis dix-huit ans jusqu'à quarante, sont tenus de prendre les armes. Une contribution de 18,000,000 de réaux sera prélevée sur tous les propriétaires payant plus de 40 fr. d'impôts. Ce qui a provoqué chez nous une pareille mesure, c'est l'exemple de Séville que vous connaissez sans doute. Dieu veuille que cette crise soit favorable à la cause de la liberté, et que ce ne soit pas une vaine démonstration comme déjà nous en avons tant vu ! »

— Ce que nous mande notre correspondant se trouve confirmé par le paragraphe suivant qui est extrait du journal patriote de Saragosse :

« Nous avons appris avec joie que l'arrivée du général Van Halen dans cette ville n'a pas été sans fruit. Après s'être entendu avec la junte de contrôle des finances pour assurer la subsistance des troupes d'une manière juste, certaine et uniforme entre les huit provinces de son commandement, Van Halen a présenté le projet d'un armement général de tous les jeunes

gens et hommes vœux : ainsi, dans peu de temps, non-seulement nous aurions les forces nécessaires pour relever les garnisons, mais encore nous présenterions au printemps une armée organisée et ayant assez d'instruction pour battre l'ennemi.»

—Le courrier d'Andalousiea manqué le 26 à Madrid. L'Eco nous apprend seulement l'arrivée à Séville du général Narvaez, qui était accompagné de l'envoyé Cortina, chef de bataillon de la milice. Narvaez a été reçu à la porte de Jerez par le général Cordoba qui, en l'apercevant, a mis pied à terre et l'a embrassé. Une députation de l'ayuntamiento attendait Narvaez et l'a accompagné jusqu'à sa demeure. Les habitants de Séville, la milice et la population des environs ont répondu par les cris de *vive la constitution!* aux allocutions qui leur ont été adressées par les deux généraux. La ville avait été illuminée.

—Cinq mille paires de souliers ont été envoyées mercredi dernier, 28, à St-Sébastien. Les troupes de cette ville les auront vues arriver avec joie, car elles sont depuis longtemps sans chaussures.

— On nous écrit d'Estella :

« La cour de Charles V est livrée plus que jamais à l'intrigue ; le parti prêtre, à la tête duquel se trouvent placés le père Larraga, confesseur du roi, et le ministre Tejero, et le parti monarchique, que représentent la princesse de Beyra et Maroto, se disputent avec acharnement ce pauvre roi dont la faiblesse se trahit tous les jours par les actes contradictoires que lui arrachent tour à tour les deux coteries. Néanmoins, le parti prêtre est celui qui lutte avec le plus de désavantage. L'épouse règne en souveraine sur le cœur du prétendant, et elle en obtiendrait facilement tout ce qu'elle voudrait si le père Larraga ne venait de temps en temps ébranler son influence par les mots de conscience et de religion, deux choses toutes puissantes pour réveiller le fanatisme de don Carlos. Nous croyons cependant, à moins d'événement extraordinaire, que la princesse de Beyra finira par l'emporter. Sans cela, la cause des légitimistes pourrait bien encourir un échec notable. »

ORDRE GÉNÉRAL DU 27 NOVEMBRE.—ARMÉE D'OPÉRATIONS DU CENTRE.

« ETAT-MAJOR.— Le général en chef a pris connaissance de la communication que V. E. lui a adressée le 20 de ce mois, dans laquelle, en lui transmettant le bulletin du commandant militaire de Carinena, elle l'informe de l'assassinat commis à Herrera sur les soldats de cette garnison. En conséquence, le général en

chef me charge de vous inviter à faire passer par les armes, après avoir eu l'avis de la junte de repréailles, un sous-lieutenant, deux sergents, un enseigne, trois caporaux et trente-sept soldats des prisonniers de son dépôt.

» V. E. devra donner à cet acte toute la publicité possible pour remplir le but que se propose le général en chef, qui est non de verser le sang espagnol, mais de mettre un terme aux cruautés du chef rebelle.

PEDRO CHACON.
» Au général en second Santos San Miguel. »
Cette affreuse boucherie devait avoir lieu le lendemain à Saragosse.
(Sentinelle des Pyrénées.)

Chronique judiciaire.

LANON BATTU ET MÉCONTENT. — Lanon porte son nom le plus consciencieusement possible. Jamais figure plus inepte, plus effarée, plus ahurie ne s'est présentée à la barre d'un tribunal correctionnel; et, Dieu merci! l'on sait si les béotiens y abondent!

Ce pauvre Lanon vient se plaindre d'avoir été battu comme un âne par son ami Béranger. Béranger se tient droit et raide au banc des prévenus; il paraît fort tranquille sur les suites de son affaire, et regarde stoïquement le plafond de la salle d'audience pendant que M. le président interroge le plaignant.

M. le président Pérignon : Lanon, êtes-vous partie civile ?

Lanon : Mon juge, je me nomme Jean-Thomas Lanon.

M. le président : Je vous demande si vous êtes partie civile ?

Lanon : Si je suis parti de Séville ? Non, mon juge; j' suis de Bougion, en Lorraine. C'est-à-dire, non, j' suis de Bougion, mais....

M. le président : Ecoutez donc bien la question que je vous adresse ; vous avez porté une plainte contre Béranger ?

Lanon : J' crois ben !

M. le président : Eh bien ! demandez-vous de l'argent ?

Lanon : Jamais ! je ne suis pas mendiant; grâce au ciel, j'ai des moyens et un état.

M. le président : Je vois qu'il faut y renoncer.

Lanon : A mon état ?

M. le président : Non, mais à tirer de vous une réponse raisonnable.

Lanon : Ah ! bé dam ! j' suis pas un savant, moi.

M. le président : On s'en aperçoit.... Voyons, que vous a fait le prévenu ?

Lanon : C'est pas le prévenu qu'il s'appelle, c'est Béranger. Tant il y a qu'il m'en a donné et redonné ! qu'il m'a tapé et retapé partout.

M. le président : Pour quel motif ?

ANNONCES DIVERSES.

(6179) A VENDRE. — Un fonds de café-restaurant, dans lequel il y a huit chambres dont on peut disposer de la manière que l'on voudra, soit pour les louer indépendamment séparément les unes des autres, ou par ensemble, soit pour en faire des chambres garnies. Le tout est situé dans un des meilleurs faubourgs de Lyon et dans une position très-avantageuse. La vente est occasionnée par un changement de commerce.

S'adresser chez M. Boudoul, rue du Bœuf, marchand de meubles.

(8063) A VENDRE. — Un fonds de confiseur, situé dans un des quartiers les plus beaux et les plus fréquentés de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Charrel, rue de la Monnaie, n° 14, au 2^e.

AVIS.

Le public est prévenu que, le 12 décembre 1838, il sera procédé, dans le bureau de garantie de cette ville, impasse Savoie, à la vente aux enchères de plusieurs bijoux en or. Cette vente aura lieu à dix heures du matin.

Lyon, le 4 décembre 1838.

(8064) Le receveur principal, BRÉCHOT.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A COMPTER DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 1838,

L'ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE,

Sera transportée au 1^{er} étage de la maison portant le n° 25, port Saint-Clair, en face du pont Morand. (1720)

EXPOSITION DE L'ART

DE TRAVAILLER LE VERRE, PAR M. SCOTT.

Cet artiste souffle, façonne, transforme le verre de toutes les couleurs avec une telle perfection qu'il peut exécuter, en un instant, sans modèle et sans moule, devant les personnes qui l'honorent de leur présence, les objets les plus difficiles, tels que phétons et chevaux élégants, oiseaux, vaisseaux. Il démontre aussi comment il peut obtenir 1,000 aunes de fil de verre en une minute.

PRIX D'ENTRÉE :

1 fr. par personne, pour lequel on peut choisir un objet de la même valeur et fait devant soi si on le désire.

Les séances ont lieu tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à dix du soir. (6187)

(6174) ADMINISTRATION LYONNAISE

Pour la poursuite des procès, recouvrements, rentrée de créances, en France ou à l'étranger, aux risques et périls de l'administration.

AVIS.

A dater du 10 décembre prochain, les bureaux de la direction, qui sont aujourd'hui quai de Bondy, n° 164, seront transportés même quai, n° 154, au 1^{er}.

Le directeur : B. DE LUZY, avocat.

(6170) Le magasin de LITS EN FER du quai Saint-Antoine, 26, vient d'être transféré place Neuve-des-Carmes, 4, chez M. BUISSON, où l'on trouve les toiles métalliques en fer de 18 pouces de large, à un franc le pied courant, du n° 5 au n° 15, et à un franc vingt-cinq centimes, du n° 20 au n° 30.

Lanon : Ah ! bé dam ! je sais pas.

M. le président : Connaissez-vous Béranger ?

Lanon : Que trop, crédié !

M. le président : Je vous demande s'il est votre ami ?

Lanon : Avant qui y me cogne, j' dis pas ; mais une fois tapé, bernique ! fini ! connais plus !

M. le président : Et vous, Béranger, nous direz-vous pourquoi vous avez maltraité votre ami ?

Béranger, gravement : Voilà : étant le long d'un mur, la culotte à la main, au respect que je dois à la justice...

M. le président : Continuez.

Béranger : Il m'a poussé dedans ; ça m'a vexé, j'ai riposté, voilà.

Béranger se remet à chercher des mouches au plafond.

M. le président, à Lanon : Vous entendez, vous aviez provoqué les coups qu'on vous a donnés... vous l'aviez poussé.

Lanon : Jamais.

M. le président : Je ne dis pas que vous le poussez toujours. Quelles preuves avez-vous contre l'explication du prévenu ?

Lanon : Quatre femmes qui passaient et qui n'ont rien vu, vu que les femmes ne regardent pas un homme dans la position de Béranger.

M. le président : Les coups ont-ils été graves ?

Lanon : Très-graves, très-graves, très-graves !

M. le président : Avouez donc que vous lui aviez fait quelque malice.

Lanon, avec un entêtement digne d'un de ses homonymes : Jamais, jamais !

Malgré la persistance opiniâtre du plaignant, Béranger est acquitté. Il prend sa casquette, fourre ses deux mains dans ses poches, et se retire impassible.

Lanon reste un moment étourdi de cet acquittement comme d'un coup de bâton qu'il aurait reçu sur la tête. L'audancier lui frappe sur l'épaule et l'invite à quitter la place où il semble cloué. Lanon le regarde avec de grands yeux bêtes, puis se dirige vers la porte, en répétant du ton du plus profond désappointement : « Ah bé ! ah bé ! ah bé ! ah bé ! j' perds donc mon procès ! »

C'est le 1^{er} décembre qu'a été mise en vente, à Paris, l'His-toire de la dernière année de la Restauration, par un ancien magistrat.
(Voir aux annonces.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent. 110 110 109 90 109 90

Feuille d'Annonces.

Librairie.

(6186) LE DÉPOT DES OEUVRES DE

CHARLES FOURIER

tous les écrits de l'école sociétaire

Se trouvent chez MM. F. Beuque et sœur, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Lyon.

L'ÉGALITÉ POLITIQUE

CONSIDÉRÉE COMME MOYEN DE MORALISATION,
PAR RIGOCT.

Prix : 1 fr. 50 cent.

A Paris, chez Desforges, libraire, rue du Pont-de-Lodi; à Lyon, chez les principaux libraires. — 1839.

HISTOIRE DE LA DERNIÈRE ANNÉE DE LA RESTAURATION, par un ancien magistrat. — A Paris, chez Desenne, rue Haute-Feuille, 28. — A Lyon, chez Chambet aîné, quai des Célestins; Maire, rue Mercière; et chez Ayné, rue St-Dominique.

Chez Chambet aîné, Grand dépôt de Bougies de l'Eclair, magasin général de pièces de théâtre, et abonnement à la lecture des livres anciens et modernes. (2049)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e JURON, LICENCIÉ EN DROIT, AVOUÉ,
Rue des Célestins, 6, successeur de M^e Mouton.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi huit décembre mil huit cent trente-huit, dix heures de relevée.

D'un beau domaine, situé à Lyon, lieu dit Loyasse, composé de bâtiment d'habitation, cour, jardin, salle d'ombrage, terre et vigne, dépendant de la succession de feu sieur André Campan.

Mise à prix, 18,000 fr. M^e JURON, avoué. (1730)

(1225) Vendredi prochain, sept décembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, banque, balances, billard et ses billes et accessoires, et d'un fonds de boulangerie, consistant en un four et sa porte en fer, étouffoir, jeu de pelles, pétrins, corbeilles à pain, chaudière et bassine en cuivre, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DES TERREAUX,
n° 9.

VENTE AJOURNÉE,

Pour cause de travaux d'ouverture de deux rues et d'expiration de baux,

De la propriété appelée les Gourettes, située à Vaise, place de l'Eglise et rue de Bellecour-les-Dames. Cette propriété, située dans le centre de la ville de Vaise, est composée de plusieurs maisons et de terrains propres à recevoir des constructions, tant sur la rue de Bellecour-les-Dames que sur les nouvelles rues, dont l'une sera parallèle et l'autre perpendiculaire à cette dernière.

La vente est définitivement fixée au dimanche six janvier mil huit cent trente-neuf, et jours suivants.

S'adresser dans la propriété, et en l'étude de M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9. (1731)

MALADIES DE POITRINE.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les irritations de la poitrine. Ce sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. (2029)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2034)

(6176) Le sieur Ramel, marchand-fleuriste, quai St-Antoine, n° 19, a l'honneur de prévenir le public qu'il reçoit un nouvel assortiment et toute espèce de végétaux, tant de pleine terre que d'orangerie, qu'il continuera de vendre à des prix très-modérés, vu son prochain départ.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.